

que notre demande n'est rien d'autre que cela. Je ne me préoccupe pas de ces questions de politicaillerie qu'ont soulevées et lancées au ministre d'autres députés; ni de la controverse de qui, lui ou un autre, a révélé le nom de la personne en cause, ni de me reporter à l'enquête Dorion, au 8 novembre ou à je ne sais quoi. Le Nouveau parti démocratique, dont je suis le porteparole, veut que cette commission de revision mentionnée par le premier ministre fasse l'enquête nécessaire. C'est ce que nous appelons une enquête judiciaire.

Nous voulons obtenir l'assurance que cet homme aura la chance de se faire entendre devant un tiers. Nous voulons avoir l'assurance que le Parlement et les Canadiens seront persuadés que justice a été faite. Je ne conteste pas—et je veux le souligner—la sincérité du ministre; je ne conteste pas la sincérité du premier ministre; je ne conteste pas l'efficacité et la compétence de la Gendarmerie royale. Je ne conteste aucun de ces points. Je veux faire remarquer au ministre que cet homme, congédié aux termes de l'article 50 de la loi sur le service civil, n'a pu faire reviser sa cause par une personne désintéressée et nous sommes ici en qualité de membres du Parlement et d'employeur.

Nous ne demandons pas que l'affaire soit déferée à un tribunal, car personne ne conteste la légalité de la mesure prise par le gouvernement aux termes de l'article 50 de la loi sur le service civil; les dispositions sont bien claires. Nous contestons cependant la moralité de cette mesure. Nous contestons le renvoi d'un employé par un employeur sans que l'employé puisse se faire entendre devant un tribunal indépendant. Une audition de ce genre ne causerait aucun tort au gouvernement et ne nuirait pas à la sécurité du Canada. Je demande encore au ministre de lui accorder un appel de ce genre.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au député? Pourrait-il envisager une situation où l'article 50 s'appliquerait ou prétend-il que l'article 50 est redondant et qu'on ne devrait jamais s'en servir?

• (10.00 p.m.)

M. Lewis: Tout d'abord, si j'avais quelque chose à voir à cela, l'article 50 disparaîtrait, parce que nous n'en avons pas besoin, que le ministre de l'Agriculture le sache. Même si,
[M. Lewis.]

d'après l'article 50, un fonctionnaire peut être révoqué, je pense que la loi comprendrait dans ce concept le congédiement pour cause; notre système juridique comprendrait dans ces expressions le concept d'une audience juste et impartiale, qui est le fondement même de notre système juridique. Qu'importe la rédaction de l'article, si un homme est congédié sans pouvoir se faire entendre, c'est, à mon avis, contraire à notre mode de vie.

M. Groos: Monsieur le président, sauf erreur, le député...

Des voix: Dix heures.

M. Groos: ...m'a demandé de songer au cas d'une personne timide et hésitante qui ne veut rien faire pour sa défense?

M. Lewis: Je n'avais pas l'intention d'en faire une question; moi cela m'est égal.

M. Groos: Si l'on veut bien me permettre une observation, monsieur le président, il me semble peu vraisemblable que les façons d'agir de ce M. Spencer, qui s'est signalé...

M. le président: A l'ordre. Comme il est dix heures, dois-je me lever, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger à nouveau?

(Rapport est fait de l'état de la question).

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—PROPOSITION EN VUE D'ASSURER UN REVENU ANNUEL GARANTI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé au ministre des Finances la question suivante. En préparant son budget, le ministre songe-t-il à l'impôt négatif sur le revenu, comme moyen d'assurer un revenu annuel garanti? Son Honneur M. l'Orateur a jugé qu'il serait plus opportun d'inscrire la question au *Feuilleton* ou, comme il a dit, de la soulever plus tard. Eh bien, le moment est venu de le faire.

En posant cette question au ministre des Finances, je voudrais porter le gouvernement à prendre en considération une idée qui, pour bien des gens, est encore neuve. L'idée n'est pas précisément tout à fait neuve, mais on n'a